



ROUTES

Stationnement gênant



Action de prévention face au stationnement gênant.



Créé le : 2/12/2020

Afin de réguler le stationnement gênant ,une affichette sera ,désormais, apposée sur le pare-brise des véhicules garés de manière non réglementaire.

C'est une action de prévention . Si cela venait à se reproduire, le contrevenant serait alors verbalisé.